



TB HOLDING
238 Rue Philippe de Girard
84120 PERTUIS

Maryline SONNET
Responsable de l'Unité Biodiversité-
Environnement
DDTM 13 - Service Territorial Est – Pôle
Réglementation Urbanisme et Environnement



A Pertuis, le 04/03/2019

Madame,

Dans le cadre de la demande de défrichement n° STE-18-075-074, vos services ont émis un avis défavorable en considérant que le projet de réalisation d'un lotissement de 23 lots sur cette zone accentuerait le risque d'incendie en cas de vent dominant.

Je souhaiterais apporter quelques précisions et contester cette analyse.

- 1- Le terrain est classé en zone UCb au plu en date du 9 mars 2017, et modifié le 28 juin 2018.

Ce PLU a été rédigé et approuvé en collaboration avec vos services.

Le refus de la demande de défrichement sur cette zone, sous-entend implicitement que l'ensemble des terrains de la zone deviennent inconstructibles, ce qui est en parfaite contradiction avec le classement en zone urbaine du terrain.

Lors de l'étude du PLU et du PPRIF, les conditions d'analyse du terrain était identique à aujourd'hui, et la zone PPRIF à risque fort aurait pu être étendu à l'intégralité de la zone, lors de la modification du 28 juin 2018, ce qui n'a pas été le cas.

Il me paraît donc surprenant d'avoir une analyse de risque en contradiction avec des documents votés et approuvés par l'ensemble des rédacteurs et analystes du PLU datant de moins d'un an.

- 2- A ce jour, il n'existe aucun accès au massif forestier à protéger, la réalisation de notre opération permet, à la satisfaction des services incendie et de la mairie, de créer une voirie largement dimensionnée, et accessible pour faciliter les interventions dans le dit massif.
Vous noterez de plus que les accès routiers actuels à cette zone sont particulièrement sous dimensionnés.

La voie de desserte que nous réalisons dans le cadre de nos aménagements permettra à tout type de moyen de lutte contre l'incendie d'accéder à cette zone.

- 3- Vous trouverez en PJ, une proposition d'aménagement de voirie supplémentaire permettant d'améliorer et de renforcer la protection du massif par l'extension de la voirie au nord entre les parcelles 15 et 16.
- 4- Par convention, l'ensemble des voiries du lotissement sera rétrocédé à la commune, assurant un accès par le réseau public aux massifs.

La mise en place de cette desserte facilitera les opérations d'entretien et de prévention des risques.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir prendre en considération ces différents points et autoriser la demande de défrichement n° STE-18-075-074.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Thierry BERGER



SAS TB HOLDING au capital de 50 000.00 euros238 Avenue Philippe de GIRARD, 84120 PERTUIS - Siret 483 413 274 00034 NAF
6420Z
Tel : 06.11.53.3182 -Mail : tbholding@orange.fr

